

Voilà, N. T. C. F., des sociétés qu'il est de votre devoir d'encourager, parce qu'elles sont salutaires, parce que ceux qui en font partie *s'aiment les uns les autres*, suivant le précepte de Notre Seigneur.

Ce sont là des associations qui font la force d'un pays catholique comme le nôtre. Elles groupent autour du drapeau de la Religion les hommes de cœur, les hommes de foi, les hommes convaincus et sincères, les hommes de bonne volonté; et les encourager, y appartenir, c'est montrer que l'on comprend le bien de son pays, c'est travailler pour assurer la conservation des bonnes mœurs, en même temps qu'apporter son contingent à l'avenir de notre catholique patrie.

Il y a encore d'autres sociétés d'un autre genre, comme l'Union Saint-Joseph, l'Union Saint-Pierre, l'Union des Compis-Marchands et plusieurs autres, ayant un but différent des associations mentionnées plus haut, mais ayant des prêtres pour chapelains et autorisées par l'autorité religieuse. Elles ont droit à toutes nos sympathies.

Avant de terminer, N. T. C. F., nous devons vous signaler les dangers des associations ouvrières qui conduisent à des grèves. Il est bien rare que la morale et la justice puissent se rencontrer dans de telles unions, et conséquemment elles doivent être répudiées par les bons catholiques.

Vous n'ignorez pas non plus qu'aux Etats-Unis nos compatriotes sont très exposés à se laisser prendre dans les filets des sociétés que l'Eglise ne peut pas approuver. Il est donc de votre devoir de veiller à ce que les jeunes gens ou les familles, qui vont dans ces pays, soient mis en relation avec les prêtres, qui sont chargés de les guider dans le chemin du salut, afin qu'ils soient mis à l'abri du danger. De plus, les Curés doivent avertir leurs paroissiens, lorsqu'ils émigrent chez nos voisins, de bien se tenir en garde contre ce péril.

Enfin, N. T. C. F., prions instamment et avec confiance le Maître des cœurs et des âmes de ramener à lui nos pauvres compatriotes égarés, qui ont eu le malheur de se laisser entraîner dans les rangs des sociétés secrètes, afin que tous nous n'ayons qu'un cœur et qu'une âme pour conserver la foi parmi nous, avec la foi de nos pères l'attachement à la sainte Eglise.

A CES CAUSES, le Saint Nom de Dieu invoqué, Nous réglons ce qui suit :

Seront le présent Mandement et la Lettre Encyclique de Notre Très Saint Père le Pape Léon XIII qui l'accompagne, lus et publiés au prône des églises paroissiales ou autres, où se fait l'office public, ainsi qu'au chapitre des Communautés religieuses, le premier dimanche suivant.

Donné à Montréal, en Notre Palais Episcopal, sous Notre seing et Sceau et la Contreseing de Notre Chancelier, ce 22 mai, fête de l'Ascension, 1884.

† EDOUARD CHS, EV. DE MONTRÉAL.

Par Mandement de Monseigneur,

T. HAREL, PTRE., Chancelier.